



## SOMMAIRE

1. Désherbage des cultures de printemps
2. Semis des cultures d'été, tournesol et maïs
3. L'herbe aussi attend les beaux jours avec impatience
4. Des flamandes dans le Boulonnais

## AGENDA

Formation sur l'ébourgeonnage des petits veaux  
23 mai à Desvres  
(Margaux. ANSEL  
07 86 84 66 47  
-----)

Tour de plaine  
Elevage le 30 mai à Herly (62)  
(Margaux ANSEL  
07 86 84 66 47)  
-----)

Formation sur les plantes bio-indicatrices  
le 18 juin à Laon  
(Pierre DURAND  
06 10 07 36 42)

### Le clin d'œil météo

« A la Saint-Valérie, le soleil luit » Pensons donc plus souvent aux Valérie !

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

### 1. Désherbage des cultures de printemps

Les premiers semis de lin ont été réalisés mi-avril et se sont poursuivis pour l'essentiel en début de semaine dernière.



Dans l'Aisne, photo ci-contre, le semis a été réalisé il y a 15 jours. La levée est désormais effective même si les températures basses ont augmenté le temps de levée.

L'agriculteur est intervenu à l'aveugle, 6 jours après le semis avec la herse étrille. Le sol est motteux, le roulage permettrait de régulariser le travail des outils de désherbage mécanique.

La levée des lins semés la semaine dernière ne devrait pas tarder. Il est donc opportun de rappeler les objectifs en matière d'intervention avec les outils de désherbage mécanique.

**La première intervention en désherbage est envisageable idéalement avec la herse étrille à câble ou à défaut avec la houe rotative au stade lin à 1 cm au-dessus des cotylédons.**

A ce stade, le passage de la herse étrille est réalisé à vitesse lente (3 km/h) et avec une agressivité réduite. Un comptage des populations (avant et après passage des outils) doit vous permettre de situer la sélectivité des outils. Un deuxième passage est à réaliser quelques jours après le premier en augmentant progressivement l'agressivité des outils.

#### Céréales de printemps

Un passage de herse ou de houe est à envisager dès que les conditions le permettent. Sur les semis réalisés mi-mars, la céréale devrait couvrir le sol assez rapidement.

#### Et les lentilles ?

Une intervention est possible sur des lentilles qui se salissent avec la herse étrille à vitesse réduite quand elles ont atteint une hauteur de 3 cm. La cameline est plus fragile que la lentille. Assurez-vous d'avoir une densité suffisante pour intervenir (à minima 100 pieds/m<sup>2</sup> en cameline).

Gilles SALITOT

## 2. Semis de culture d'été : tournesol et maïs : attention au parasitisme !

Les sols très humides en profondeur et relativement peu réchauffés nous incitent à la plus grande prudence pour démarrer les semis de cultures d'été. Une prise de température du sol en fin d'après-midi le 29/04 (journée ensoleillée) nous donne 11°C à 4 cm de profondeur, sur un sol travaillé, comme le montre la photo ci-contre.

L'humidité et les préparations de sols parfois grossières conduisent à un risque de parasitisme très élevé (limaces notamment). Les semis de printemps 2023 réalisés avant la période de pluie avaient déjà subi de nombreuses attaques de limaces et de parasites souterrains, évitons les rééditions ! La seule arme dont nous disposons est un démarrage rapide de la culture. Il semble donc prudent de débiter les semis de tournesol et maïs à partir de la fin de semaine prochaine.



### Tournesol

Semer au semoir monograine, à une densité de 70 000 grains/ha, à 5/6 km/h maximum pour garantir un semis homogène. La profondeur de semis idéale se situe à environ 3 à 4 cm dans les sols frais. Une fois le semis réalisé, penser à observer régulièrement l'évolution des graines pour ne pas louper le créneau de désherbage à « l'aveugle », 3 à 5 jours après le semis généralement, comme illustré ci-contre.

Là encore, il est préférable de différer le semis plutôt que d'augmenter les densités !



**Maïs** : Semer à 4/5 cm de profondeur, à une densité de 100 000 grains/ha. Tout comme le tournesol, le désherbage à l'aveugle donne de bon résultats, surveiller l'évolution de la culture !

**Soja** : Tout comme le maïs, le soja apprécie des températures du sol proches de 10-12°C. Là encore, les semis peuvent commencer début mai. Pour rappel : Densité de semis : 650 à 700 000 gr/ha, à une profondeur de 4 à 5 cm. L'inoculation est indispensable et doit se faire au plus près du semis. Les semences inoculées doivent être conservées à l'abri de la lumière.

**Sarrasin** : Cette culture doit être conduite en culture principale avec une période de semis pouvant s'étaler sur tout le mois de mai. Elle permet bien souvent de valoriser les terres à faibles potentiels. La densité de semis à respecter est de 170 à 200 grains/m<sup>2</sup> soit 40 à 60 kg/ha selon le PMG. Profondeur de semis 2 à 4 cm. Attention, le caractère indéterminé de la culture amène à une récolte autour de fin septembre. Tenant compte des risques de pollution par dérive avec le Prosulfo-carbe, matière active entrant dans la composition d'herbicides utilisés en conventionnel à l'automne, il faudra impérativement récolter le sarrasin avant que les blés de vos voisins soient désherbés, soit avant le 15/20 septembre. Le fauchage andainage est donc de rigueur. Plus d'infos sur le dernier numéro du guide de préconisations 2024.

### Vigilance oiseaux :

Corbeaux freux, corneilles noires, pigeons ramiers et bisets constituent la principale menace pour les semis de tournesol, soja et maïs. Aucune solution « miracle » n'existe aujourd'hui. La protection la plus efficace reste la combinaison de plusieurs méthodes d'effarouchement.

Le plus important est d'alterner les types d'effaroucheurs (fusil, canons, épouvantails, cerf-volant, véhicule, fusée crépitante etc...) et de les positionner à l'arrivée des oiseaux.

*Ci-contre, les « frangins » de Pierre Brucelle !*

Pierre DURAND



### 3.L'herbe aussi attend les beaux jours avec impatience !

La semaine dernière, la pousse de l'herbe était en moyenne de 43 kg de MS/ha/jour. Cette légère baisse est causée par les conditions météorologiques peu favorables. Certains secteurs ont eu des gelées matinales et l'ensemble de la région manque d'ensoleillement. A cela s'ajoute un vent froid.

Malgré ces conditions, la mise à l'herbe se fait progressivement. Les sols sont déjà plus portants mais la repousse après pâturage se fait lentement.

Côté récolte, quelques parcelles ont été fauchées en enrubannage ou en ensilage. Cela permet de ne pas laisser l'herbe prendre trop de hauteur et la perdre. Ce fourrage récolté est souvent très humide, attention également aux risques de contamination par la terre.

Margaux ANSEL

### 4.Des flamandes dans le Boulonnais

Lundi 22 avril, un tour d'élevage a eu lieu à Samer (62) chez Laurent Bodin. Cette journée était organisée en partenariat avec Bio en Hauts-de-France sur le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale. L'objectif était d'échanger sur l'adaptation du pâturage à la saison et sur la diversification des exploitations.

Au cours de l'après-midi, Laurent nous a présenté son système avec la présence d'un atelier poules pondeuses mais aussi de ses vaches Rouges Flamandes qui lui permettent de valoriser le lait et la viande. Nous avons aussi eu l'occasion de voir son pâturage et de discuter de l'adaptation de la mise à l'herbe à la saison. Nous avons fait le constat qu'il ne faut pas laisser les animaux trop longtemps sur les parcelles afin d'éviter le surpâturage qui détruit la végétation et tenir compte de la portance des sols.



Margaux ANSEL

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

